

**CE - 6M
C.P. - P.L. 95
Confess. - domaine
éducation**



**Fédération
des comités de parents
du Québec**

Pour une déconfessionnalisation réussie de l'école

**Commentaires de la Fédération des comités de parents du Québec
sur le projet de loi n° 95**

Mai 2005

Plan

| | |
|---|----------|
| 1. Préambule | 1 |
| La Fédération des comités de parents du Québec | 1 |
| La contribution de la FCPQ au débat sur la « religion à l'école » | 1 |
| | |
| 2. Commentaires sur le projet de Loi n° 95 | 3 |
| <i>A. Les principes et les motivations qui fondent le projet</i> | <i>3</i> |
| <i>B. La période transitoire</i> | <i>4</i> |
| <i>C. Le nouveau programme</i> | <i>5</i> |
| <i>C.1 L'éthique</i> | <i>5</i> |
| <i>C.2 La vie spirituelle</i> | <i>6</i> |
| <i>C.3 La culture religieuse</i> | <i>6</i> |
| | |
| <i>D. Le processus d'élaboration et d'implantation d'un nouveau programme</i> | <i>8</i> |
| | |
| Conclusion | 9 |

1. Préambule

La Fédération des comités de parents du Québec

La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) est un organisme sans but lucratif qui regroupe des parents bénévoles engagés dans le réseau scolaire. Elle a été créée en 1974 pour soutenir la participation parentale au sein du réseau scolaire public et pour défendre les droits et les intérêts des parents des élèves.

La contribution de la FCPQ au débat sur la « religion à l'école »

La Fédération des comités de parents tient d'abord à remercier le Ministre de l'avoir conviée à participer à cette commission parlementaire. Cette invitation témoigne bien d'une sensibilité au fait que la place de la religion à l'école est un sujet qui rejoint et interpelle très fortement les parents du Québec. C'est d'ailleurs à cause de cette même sensibilité que, devant l'échéance prochaine de la clause dérogatoire autorisant les écoles à offrir un enseignement religieux confessionnel pour les seuls catholiques et protestants, la Fédération des comités de parents a jugé impérieux d'informer les parents et de consulter les comités de parents du Québec dont chacun des membres représentent les parents d'une école.

Au terme de cette opération, la FCPQ a transmis au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport une lettre l'informant de sa position sur le sujet, position qui a été appuyée par une majorité des comités de parents du Québec ayant participé à la consultation. Cette position¹, rappelons-le, était libellée comme suit :

La FCPQ recommande :

- *Que l'école publique se prépare rapidement à laisser aux familles et aux églises le soin d'assurer l'enseignement confessionnel correspondant à leurs convictions;*
- *Que le temps alloué actuellement à l'enseignement religieux catholique ou protestant ou à l'enseignement moral soit utilisé de façon optimale pour offrir à tous les élèves du Québec un programme commun de formation aux valeurs et de sensibilisation aux grandes religions;*

¹ On trouvera en annexe 1 le texte complet de la prise de position.

- *Que le gouvernement québécois fasse les démarches nécessaires pour que soit reconduite la clause dérogatoire, essentiellement afin d'accorder une période de temps suffisante pour :*
 - ♦ *élaborer un nouveau programme qui vise l'acquisition d'un bagage commun de valeurs, le développement d'attitudes d'ouverture et de respect des autres de même qu'une sensibilisation aux différentes facettes du fait religieux dans le monde;*
 - ♦ *permettre la préparation d'enseignants qualifiés pour offrir ce nouveau programme.*

Cette position, on l'aura remarqué, a changé depuis 2000. La Fédération est à même de constater que la vision des parents reflète l'évolution de celle de la population en général à l'égard de la religion, évolution dont témoignent d'ailleurs de façon éloquente les récentes enquêtes sur le sujet. Le climat social et politique, tant sur la scène mondiale qu'au Québec, n'est pas étranger à ce changement de vision du rôle de l'école en matière de religion. La diversification croissante de la population québécoise de même que la multiplication des croyances et des façons de vivre placent de plus en plus à l'avant-scène des préoccupations relatives à l'égalité et aux droits de la personne. Le Québec est somme toute aujourd'hui disposé à connaître les grandes traditions religieuses et soucieux de développer la tolérance, l'ouverture et tout ce qui est nécessaire à la paix sociale dans une société résolument pluraliste. Enfin, il ne fait pas de doute qu'au cours des dernières années le débat public sur la place de la religion à l'école a permis de rassurer de nombreux parents sur le fait que la disparition de l'enseignement confessionnel des religions catholique et protestante à l'école ne signifierait pas que celle-ci renoncerait à ses responsabilités en matière, notamment, d'éducation aux valeurs.

2. Commentaires de la FCPQ sur le projet de Loi n° 95

La FCPQ se réjouit évidemment que le projet de loi présenté par le Ministre reflète bien sa position. Elle souhaite néanmoins commenter le projet de loi puisqu'il porte sur un sujet qui a suscité et suscite encore vivement son intérêt.

A. Les principes et les motivations qui fondent le projet

Les premiers commentaires de la FCPQ ont trait aux principes et motivations qui sous-tendent le projet de loi. Ainsi, il apparaît utile de réaffirmer l'adhésion de la Fédération au principe d'offrir à tous les élèves une même formation en matière d'éthique et de culture religieuse. Une telle approche permet assurément à l'école de remplir sa mission d'instruction, de socialisation et de qualification, d'assumer sa responsabilité d'intégration de tous les élèves et de développer leur capacité de vivre ensemble.

La Fédération estime aussi que cette approche permettra d'évacuer des insatisfactions propres à la situation actuelle. Citons à cet égard :

- ♦ les insatisfactions de plusieurs parents catholiques ou protestants qui tantôt déplorent le caractère insuffisamment intense du témoignage de foi dans les programmes, tantôt s'inquiètent de sa trop grande place;
- ♦ la marginalisation des enfants inscrits à un programme minoritaire, souvent l'enseignement moral;
- ♦ l'inquiétude de plusieurs parents à l'effet que les élèves inscrits en enseignement moral n'aient pas accès à des éléments propres à l'identité, à l'histoire et aux traditions québécoises;
- ♦ le sentiment légitime des familles appartenant à des minorités religieuses de ne pas être traitées équitablement par l'école;
- ♦ le malaise d'enseignants du primaire qui ont à dispenser un enseignement qui ne reflète pas nécessairement leurs convictions et croyances;
- ♦ le faible nombre des futurs enseignants inscrits dans les facultés devant les former pour dispenser un enseignement confessionnel;
- ♦ la diminution constante du nombre d'enseignants spécialistes de ces programmes.

Tout en prenant en compte la déception de certains parents de voir l'école abandonner l'enseignement confessionnel catholique et protestant, la Fédération considère somme toute que la fin du régime d'option et l'introduction d'un programme commun peuvent représenter

des bénéfices certains pour les parents et surtout pour les élèves. De tels bénéfices ne sont cependant pas inconditionnels. Les actions à poser pour renouveler le rôle de l'école en matière d'éducation aux valeurs et de culture religieuse comportent leur lot d'exigences et c'est au regard de celles-ci que la Fédération souhaite maintenant se prononcer.

B. La période transitoire

La Fédération tient d'emblée à qualifier de sage et de raisonnable la décision d'accorder trois ans pour réaliser la transition de la situation actuelle à la mise en œuvre du nouveau programme commun. Une telle transition fait d'ailleurs partie intégrante de la position de la Fédération et il n'est certainement pas superflu d'insister sur son importance.

Comme a pu le constater la Fédération, une forte proportion de parents sont prêts à prendre le virage vers une formation commune axée à la fois sur l'éthique et la culture religieuse. Il reste qu'une fraction moindre mais néanmoins significative de parents partagent deux positions bien différentes. Les uns considèrent urgent de « régler une fois pour toute et le plus rapidement possible » la question du renouvellement de cinq ans en cinq ans de la clause dérogatoire et auraient souhaité une action immédiate. Au contraire, d'autres parents ont dit souhaiter le maintien du régime d'option. Même si ces deux positions demeurent marginales par rapport à la position majoritairement soutenue, elles ne peuvent être ignorées au moment d'envisager la transition. C'est dans cette optique que la Fédération est très satisfaite de la période de trois ans projetée. Il s'agit en effet d'un laps de temps relativement court pour trouver une solution à une situation qui, depuis tant d'années, s'avère inconfortable, notamment au regard des droits de la personne. Mais il s'agit aussi d'un délai suffisamment long pour que les familles intéressées par un enseignement confessionnel de même que les églises concernées se donnent les moyens d'assumer les conséquences qu'aura pour eux la réalisation complète du processus de déconfessionnalisation de l'école. En d'autres mots, la Fédération tient fermement à ce que le processus de changement qui se dessine offre un espace nécessaire pour que ces familles et ces églises élaborent les stratégies nécessaires à un enseignement confessionnel dont l'école ne serait plus responsable. La période de transition proposée par le Ministre permet d'offrir, et la Fédération s'en réjouit, cette avenue importante pour certains parents.

Enfin et surtout, la période de trois ans semble aussi suffisante pour que soit mis en place un nouveau programme de formation qui permettra à l'école d'assumer sa neutralité en matière religieuse tout en répondant aux besoins des élèves en matière d'éducation aux valeurs et de formation sur les cultures religieuses et séculières.

C. Le nouveau programme

C.1 L'éthique

En informant et en consultant les comités de parents sur la possibilité d'un nouveau programme commun d'éthique et de culture religieuse, la FCPQ a pu entendre et lire de nombreux parents. De tels commentaires, s'ils devaient être résumés, témoignent de préoccupations sérieuses à l'effet que leur « oui » à un nouveau programme n'est pas un « oui » à n'importe quel programme. Dans cette optique, bon nombre de parents manifestent d'importantes attentes à l'effet que le programme soit véritablement pour les élèves une source de développement personnel et, plus précisément, une occasion de formation du jugement moral et de réflexion sur les valeurs. Les parents souhaitent que l'école œuvre à ce que les élèves se dotent de repères, développent leur jugement face à des enjeux éthiques, acquièrent une capacité d'établir avec eux-mêmes et avec les autres des relations imprégnées de valeurs telles que le respect, la compassion, la justice, etc.

La religion catholique ou protestante se présente pour plusieurs comme un véhicule privilégié de valeurs essentielles au bien-être et au développement personnel et collectif. Mais laisser aux familles et aux églises l'entière responsabilité d'une formation confessionnelle ne dégage pas l'école de sa responsabilité de contribuer au développement moral des jeunes. Il est ainsi certain que le nouveau programme trahirait les parents en évacuant toute éducation aux valeurs du curriculum de formation des élèves. Même si la proposition mise sur la table par le Ministre semble accorder une grande importance à cette dimension, la Fédération tient à faire valoir que celle-ci est en tête de liste des préoccupations des parents.

Bref, en matière d'éducation aux valeurs, les préoccupations parentales rejoignent l'esprit du programme d'enseignement moral du *Programme de formation de l'école québécoise*. Il faudra donc, selon la Fédération, que ce dernier serve effectivement, comme le suggère le document ministériel², à la conception du volet éthique de l'éventuel nouveau programme.

² La mise en place d'un programme d'éthique et de culture religieuse. Une orientation d'avenir pour tous les jeunes du Québec, 2005, MELS, Gouvernement du Québec.

C.2 La vie spirituelle

Au nombre des préoccupations des parents, il faut aussi compter des attentes à l'effet que l'école offre des espaces au cheminement spirituel. À cet égard, rappelons que l'article 36 de la Loi sur l'instruction publique a été modifié suite au débat sur la place de la religion à l'école en 2000 afin, précisément, que cette dimension ne soit pas évacuée au cours du processus de déconfectionnalisation de l'école. On peut ainsi lire à l'article 36 de la Loi sur l'instruction publique que l'école « doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement ».

Au moment de commenter le projet de loi du Ministre, la Fédération ne peut passer sous silence les attentes parentales en la matière. Elle se doit ainsi, comme elle l'a déjà d'ailleurs fait, d'insister sur l'importance que le Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC), mis en place en 2000, bénéficie d'un soutien suffisant et adéquat. La qualité de l'implantation du SASEC représente en somme une condition essentielle pour que le processus de déconfectionnalisation de l'école soit satisfaisant pour les parents. La Fédération souhaite donc que, dans le contexte de discussion du projet de loi n° 95, le Ministre se penche aussi sur le problème que représente le soutien insuffisant du SASEC.

C.3 La culture religieuse

Le traitement que le nouveau programme devrait réserver aux grandes cultures religieuses suscite lui aussi des préoccupations certaines. D'une part, il semble que le Québec ne peut s'engager dans le XXI^e siècle sans prendre en compte des phénomènes démographiques, sociaux et culturels d'importance. La sensibilité actuelle des Québécois ne manque pas par exemple d'être touchée par :

- ♦ l'importance que les religions, au Québec et sur la scène mondiale, revêtent autant pour les individus et les familles que pour les sociétés et les pays;
- ♦ la croissance continue du nombre de Québécois et de Québécoises qui appartiennent à des religions autres que chrétiennes de même que du nombre d'individus qui disent n'appartenir à aucune religion;
- ♦ la diversité, entre autres chez les personnes qui se déclarent catholiques ou protestantes, des façons d'interpréter et de vivre leur religion.

De la même manière, il semble que le contexte de diversification de la population pose avec acuité le défi du vivre ensemble, de l'acceptation des différences et du traitement égal des personnes.

Dans cette optique, la familiarisation des élèves avec les différentes religions représente bien plus qu'une voie d'acquisition de connaissances; cela doit être une voie susceptible de développer la tolérance, l'ouverture et le respect des différences. L'école contribuerait ainsi, comme le veut sa mission de socialisation, au développement de citoyens aptes à vivre ensemble dans une société résolument pluraliste. Cette approche a aussi comme avantage non négligeable de ne pas encourager le repli sur soi des groupes minoritaires.

Il reste que la Fédération est aussi sensible aux messages de nombreux parents qui s'inquiètent de la perte éventuelle de l'héritage catholique et protestant du Québec. La FCPQ considère que c'est là une dimension importante de l'identité québécoise et que l'école a donc la responsabilité d'y accorder une place privilégiée. Cette place privilégiée à réserver aux religions catholique et protestante s'avère elle aussi essentielle à la réalisation de la mission de socialisation de l'école et à sa responsabilité en matière d'intégration des élèves, y compris des catholiques et des protestants qui ont toujours reçu leur formation religieuse de façon indépendante. L'importance relative de ces deux religions représente de fait une facette essentielle de la formation des jeunes du Québec, autant ceux dont la famille pratique l'une ou l'autre de ces religions que ceux qui appartiennent à des familles pratiquant d'autres religions ou n'en pratiquant aucune.

La Fédération estime que le fait d'accorder une place particulière à ces deux religions répondrait à des préoccupations parentales et à la crainte de certains de voir arriver un enseignement qui présenterait un « supermarché de croyances » sans lien avec l'histoire, la culture et les traditions québécoises. Par ailleurs, pour véritablement répondre aux préoccupations des parents, il faudra aussi que le nouveau programme se centre sur une approche neutre ou objective des religions. Par exemple, des parents très attachés à la foi catholique seraient assurément desservis si le nouveau programme faisait un traitement négatif ou insuffisamment développé du rôle des religions catholique et protestante dans l'histoire du Québec et du Canada. De la même manière, évidemment, le programme ne saurait pour les mêmes raisons impliquer aucune forme de prosélytisme en faveur d'une religion ou d'une autre.

D. Le processus d'élaboration et d'implantation d'un nouveau programme

Le document ministériel fournit plusieurs éléments susceptibles de répondre favorablement aux attentes et aux préoccupations des parents. Il reste qu'il s'agit d'un document général qui annonce un processus chargé. C'est dans ce contexte que la Fédération estime que son « travail » à propos de ce sujet capital en éducation ne peut pas prendre fin à ce moment-ci ni au moment de l'adoption du projet de loi. La Fédération estime en effet qu'elle doit être partie prenante du processus qui devrait conduire, si le projet de loi est adopté, à la mise en place d'un nouveau programme commun en matière d'éthique et de culture religieuse. Or, l'échéancier proposé par le Ministre ne comporte malheureusement aucun temps pour l'implication ou la consultation des parents.

Certes, les parents n'ont pas à se substituer ni même à se joindre aux experts des facultés universitaires, du Ministère et du réseau de l'éducation pour la conception du nouveau programme. Cependant, la nature même d'un tel programme, son caractère inédit au Québec et l'ampleur du changement qu'il comporte pour toutes les familles du Québec font que la FCPQ tient à ce que le processus laisse place aux parents. Cette participation parentale apparaît nécessaire afin que les orientations générales dans lesquelles s'inscrira le nouveau programme tiennent compte des sensibilités et des attentes parentales. Une telle implication parentale ne constitue pas, faut-il le souligner, une intrusion dans le champ des compétences de ceux et celles qui sont responsables de la conception d'un nouveau programme. Par exemple, elle ne saurait être légitime s'il s'agissait d'un programme d'histoire ou de mathématiques. Une telle implication représente plutôt, de l'avis de la Fédération, une approche exceptionnelle justifiée par la nature de ce qui en jeu dans cette ultime étape de déconfessionnalisation de l'école.

La FCPQ demande donc au Ministre de bien vouloir convenir avec elle des modalités qui permettraient l'implication des parents dans le processus d'élaboration et de mise en place du nouveau programme. Cette implication permettra de s'assurer que l'appui des parents au changement soit respecté dans toute sa profondeur. Elle permettra aussi un dialogue tout au long du processus et non pas seulement une fois le programme implanté ou en cours d'implantation. La FCPQ, compte tenu de son expertise et de son réseau de communication, estime être l'interlocuteur tout désigné pour assumer ce rôle de représentation des parents auprès du Ministère et ce rôle d'information auprès des parents.

3. Conclusion

Le processus de déconfessionnalisation de l'école québécoise semble pouvoir maintenant être complété. Il est heureux que, pour boucler la boucle de ce projet initié depuis déjà longtemps, le Ministère propose une approche respectueuse, c'est-à-dire qui concilie la volonté de plus en plus présente de mieux connaître les autres traditions religieuses tout en préservant les intentions de développement moral, de vie spirituelle et de familiarisation avec les traditions propres à l'identité québécoise.

La Fédération des comités de parents espère vivement le succès de la démarche qui doit conduire les écoles du Québec à offrir un nouveau programme commun d'éthique et de culture religieuse. Dans ce sens, elle souhaite plus précisément que le Ministère donnera suite à sa demande de révision du soutien au SASEC de même qu'à sa requête de faire partie de « l'équipe » de ceux et celles qui sont déjà sollicités pour la réalisation des différentes étapes prévues dans l'échéancier du Ministre. Ce sont là, lui semble-t-il, des atouts essentiels pour que le changement souhaité et prévu se réalise pour le plus grand bénéfice des élèves et pour la plus grande satisfaction de leurs parents.

Annexe 1. La place de la religion à l'école : La position de la FCPQ

Étant donné les considérations suivantes :

- ♦ La situation actuelle en matière d'enseignement religieux est l'objet de nombreuses insatisfactions et critiques (qualité de l'enseignement religieux, manque de relève d'enseignants qualifiés, discrimination des groupes religieux autres que catholiques et protestants, etc.).
- ♦ Le Québec s'est engagé depuis 1998 dans une voie de déconfessionnalisation de l'éducation.
- ♦ Les parents souhaitent que leur enfant bénéficie d'une formation morale.
- ♦ L'école a comme mission de développer chez tous les enfants un bagage de valeurs qui contribuent à leur bien-être et qui les aident à devenir des citoyens responsables et aptes à bien vivre avec les autres.
- ♦ Les religions, au Québec et sur la scène mondiale, constituent des réalités fondamentales autant pour les individus et les familles que pour les sociétés et les pays.
- ♦ La population québécoise compte un nombre significatif de personnes qui appartiennent à des religions autres que chrétiennes de même que de plus en plus d'individus qui disent n'appartenir à aucune religion.
- ♦ Les Québécois d'aujourd'hui interprètent leur religion et vivent leur foi de façon diversifiée.
- ♦ La paix sociale et la construction d'une société unie exigent de ne pas encourager le repli sur soi de certains groupes religieux.
- ♦ Le respect des personnes et leur traitement égal, quelles que soient leurs convictions religieuses, constituent des valeurs fondamentales.
- ♦ Le passage à une nouvelle situation n'est pas possible de façon immédiate faute d'un programme de remplacement et faute d'enseignants qualifiés pour l'offrir.

La FCPQ recommande:

- Que l'école publique se prépare rapidement à laisser aux familles et aux églises le soin d'assurer l'enseignement confessionnel correspondant à leurs convictions;
- Que le temps alloué actuellement à l'enseignement religieux catholique ou protestant ou à l'enseignement moral soit utilisé de façon optimale pour offrir à tous les élèves du Québec un programme commun de formation aux valeurs et de sensibilisation aux grandes religions;
- Que le gouvernement québécois fasse les démarches nécessaires pour que soit reconduite la clause dérogatoire, essentiellement afin d'accorder une période de temps suffisante pour :
 - o élaborer un nouveau programme qui vise l'acquisition d'un bagage commun de valeurs, le développement d'attitudes d'ouverture et de respect des autres de même qu'une sensibilisation aux différentes facettes du fait religieux dans le monde;
 - o permettre la préparation d'enseignants qualifiés pour offrir ce nouveau programme.